

HoReCa 2025-2026

Mode d'emploi à destination des **fournisseurs** de boissons genevoises établis dans le canton de Genève



Du 15 octobre 2025 au 30 novembre 2026* (la date de facture fait foi) les HoReCa qui vous achètent des boissons dont l'**origine genevoise est garantie** auprès de **fournisseurs établis dans le canton de Genève** bénéficient d'un bon de CHF 200 par tranche de **CHF 1'000** d'achat.

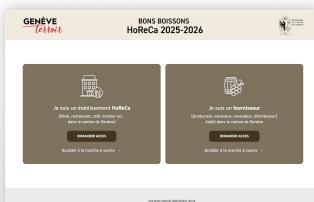
Les boissons suivantes, **dont l'origine genevoise est garantie**, sont :

jus de fruits ; nectar de fruits ; boissons aromatisées, sirops ; infusions de plantes et de fruits ; lait et boissons à base de lait ; boissons fermentées, y compris les équivalents sans alcool et à faible teneur en alcool (bière, bière sans alcool, vin, vin mousseux, vin sans alcool, vins mousseux sans alcool, moût de raisin, vin de liqueur, boissons à base de vin, cidre, cidre sans alcool, jus de fruits à pépins en cours de fermentation, vin de fruits, hydromel.)

*ou jusqu'à épuisement du stock.

1

Connexion à la plateforme en ligne



Rendez-vous sur la page d'accueil
bonresto.geneveterroir.ch



Cliquez sur
"Je suis un fournisseur – **DEMANDE ACCÈS**"



Indiquez votre adresse e-mail puis cliquez sur "**SOUMETTRE**"



Vous recevrez immédiatement **un e-mail contenant un lien d'accès** (aucun mot de passe n'est requis, l'accès se fait toujours via ce lien e-mail)
→ Vous pouvez fermer la fenêtre/l'onglet après avoir soumis votre adresse



Consultez votre boîte mail et connectez-vous en **cliquant sur le lien fourni**

2

Utilisation du bon par un client HoReCA



Lorsqu'un client HoReCa règle un achat de boissons, il vous **présente son bon** (PDF imprimé ou directement sur smartphone)



Scannez immédiatement le QR-code du bon afin de bloquer le bon

-200 CHF

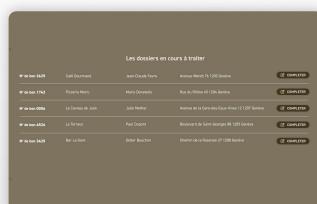
Déduisez la valeur du bon (CHF 200) directement du montant de la facture



Le bon scanné sera automatiquement enregistré **dans la plateforme** et **apparaîtra dans vos dossiers à traiter** pour remboursement

3

Accès aux dossiers de bons



Une fois connecté, la **liste des bons** reçus par vos clients HoReCa apparaît, indiquant le numéro de bon, nom de l'établissement et les coordonnées



Vous êtes à jour !
Il n'y a pas de dossiers à traiter.
Vous pouvez maintenant fermer cette fenêtre.

Si vous n'avez pas de bons en cours, aucune action n'est requise de votre part

4

Compléter une demande de remboursement



Geneve	<input type="button" value="COMPLETER"/>
Geneve	<input type="button" value="COMPLETER"/>
aux-Vives 12 1207 Genève	<input type="button" value="COMPLETER"/>

Cliquez sur “**COMPLETER**” pour un bon en attente

Société
Nom
Prénom
E-mail
Téléphone

Renseignez vos **coordonnées** et votre **référence bancaire/CCP**.
Ces informations seront **automatiquement reprises** pour vos prochains bons, il ne sera donc pas nécessaire de les saisir à nouveau

Déposez vos fichiers ici
ou cliquez pour parcourir vos fichiers

Importez vos justificatifs (*facture de boissons genevoises mentionnant la déduction du bon sur l'achat des boissons éligibles*) en cliquant sur « **Déposez vos fichiers ici** » (pour un glisser-déposer) ou « **Parcourir** » (pour sélectionner vos fichiers sur votre ordinateur)

Cliquez sur “**SOUMETTRE**”

5

Points importants



Les bons seront **valables jusqu'au 31 décembre 2026**



Les remboursements se font exclusivement via **virement bancaire/CCP**



Conservez toujours une copie des justificatifs transmis